L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Succ-eur : No 7 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 21 MAI 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—A acheter une table *Pigeon-hole* d'occasion. S'adresser 77 rue North Peters, près Conti. 21mai—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Une dame désire se rendre utile comme ménagère ou gardienne d'enfants en ville ou à la campagne; pas d'objection à voyager. Les meilleures recommandations seront données: 150 rue Royale. 7mai—

A LOUER.

A LOUER, magasin coin Royale et Ste-Anne, aussi moitié maison.
19 mai—1f au 26 i-c.

A LOUER—A Mandeville, six maisons avec dépendances, entièrement neuves et meublées à neuf, connues comme ancien h'tel, et faisant face au lac. A un bet de wharf du "Camelia". S'adresser rue Trémé, No 275, N. O.
15mai—2eom.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

B. Saley vs E. C. Fitcher.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 13,860—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le VENDREDI, 31 mai 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré dans mes bureaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 mai—2i,26,31 Nlle-Orléans.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henry Ganiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,965 — Division C.—Attendu que Josephine Ganiss, veuve de J. H. Ganiss a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Henry Ganiss, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 mai—16 21 25

Succession de Herman H. Gerken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,963 — Division C.—Attendu que Goodman McD. Nathan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herman H. Gerken, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mai 12 17 21

Succession de Ed S. Keep

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 770—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour laquelle le compte final présenté par William C. Keyes and Henry Ginder, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne devrait pas être homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 mai—15 19 24 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

John Bruns & Son, etc, vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,600—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John H. Bruns, syndic des créanciers de cette affaire, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
21 mai—21 26 30 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Wm Voges vs succession William Voges—No 27,024. Division R—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William Voges soit et est par le présent accepter par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Henry E.Ker, notaire, en son bureau No 134 rue Commune en cette ville, le samedi 25 mai de juin 1889, à 11 heures a. m., à l'effet d'élire un syndic et de voter pour ou contre la décharge du dit William Voges, et ainsi pour voir et ordonner aux toutes autres matières qui peuvent leur être soumis a et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George C. Preot, Esquire av cat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cet affaire.

Nouvelle Orléans, 20 mai 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D RANKIN Député greffier
21 mai—2f au 27 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A—E. B. Mitchell vs ses créanciers—No 26,621—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de E. B. Mitchell, insolvent, soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MERCREDI, 29 mai 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'arranger les termes, la manière et les conditions de la remise du présent requis et pour donner à cet l'assistance nécessaire pour aider au syndic de régler cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 mai 1889.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député Greffier.
18 mai—3f au 3 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,842—Division "E"—F. C. Malone vs son créancier—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de F. C. Malone, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, le MERCREDI, 29 mai 1889, à 11 heures a. m. dans le but de fixer les termes, manière et conditions de vente des propriétés délivrées et de donner à ce jour, le pouvoir de permettre au syndic de terminer cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 17 mai 1889.
Signé, LORENT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
16 mai—3f au 29 mai

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Heinrich W Kniepar vs ses créanciers—No 26,644—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers, du dit insolvable, Heinrich W. Kniepar soit convoquée et tenue devant Benjamin E. Ory, Choate notaire en cette paroisse LE MERCREDI, 29 mai 1889, à 10 heures a. m., dans le but de déterminer le temps et l'endroit de la vente des propriétés livrées et les termes et conditions de la vente susdite, et que les créanciers soient notifiés à assister au dit meeting.

Nouvelle-Orléans, 15 mai 1889.
[Signé]: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
16 mai—3f au 29 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Belle position rue des Remparts Nos 304 et 306, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Maison double rue Conti Nos 327 et 329, entre les rues Marais et Villeré.

Résidence en briques à étage rue des Remparts No 183.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 25 mai 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74:

1° Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, entre les rues Marais et Villeré, bornée par St-Louis, sur une profondeur de 138 pieds 10 pouces 7 lignes, ensemble une maison divisée en deux locations ayant six chambres, cuisine haute de quatre chambres deux citernes, lieux d'aisance, &c., &c. Louée $20 par mois. La maison est en bon état.

2° Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre les rues Dumaine et St Philippe, borné par la rue Bourgogne. Ensemble une maison couverte en ardoise, briquetée entre poteaux, ayant huit chambres, 2 citernes, lieux d'aisance, &c., &c. Louée $30 par mois.

La résidence en briques à étage No 183 rue des Remparts entre les rues Ste-Anne et Dumaine construite sur un terrain de 31, 11, 5 de face à Remparts sur 109 pieds de profondeur. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant 30 septembre 1889, à raison de $40 par mois.

Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit au bilete portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de délé avec toutes les clauses usuelles d'usage. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition et dépouvront entre les mains de l'encanteur un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudica ion. Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire. 19 mai—

Vente positive pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Nicholas Manns.

Le joli cottage rue Dauphine No 304, entre les rues Hôpital et Quartier.

L'agréable résidence Chemin du Bayou No 221, entre les rues Marais et Tricou.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 25 mai 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, les propriétés suivantes, savoir—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlot Pompin entre les rue Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier mesurant 36 pied 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 65 pieds 3 pouces 4 lignes. Ensemble un joli cottage, façade en briques ayant corridor d'entrée et passage avec trois chambres avec cabinet de garrière, cuisine, chambre à bains hydrant, citerne, corbeille briquetée avec un joli jardin d'agrément, gaz dans la maison et le toit couvert en ardoises.

La maison est louée $20 par mois.

2° L'agréable et grande résidence sur le Chemin du Bayou, dans l'îlot, borné par les rues du Quarier, Marais et Tremé, mesurant 89' 11" 7" de face sur Chemin du Bayou, 152' 11" 5" sur la ligne vers la rue des Marais, 145' 8" 3" sur la ligne vers la rue Tremé, du Chemin du Bayou, à la ligne de profondeur de 1 arpent 40 pieds ligne courant vers la rue des Marais 12' 6" de la sur une ligne courant vers le Chemin du Bayou, 1 pied de la sur une ligne courant vers la rue des Marais et frappant la ligne du dit lot du côté de la rue des Marais 51' 4" 4". Ensemble, une résidence neuve de trois pièces avec galerie sur la façade et derière, corridor au centre, quatre chambres à coucher, salle à manger, deux chambres dans la mansarde, 2 citernes dans la maison. Une autre bâtisse à étage de cinq chambres, hangar, lieu d'aisances, etc., etc. Le tout couvert en ardoise, citerne, hydrant, lieux d'aisances et grande cour briquetée avec un joli jardin de fleurs sur la façade.

La propriété est louée $30 par mois

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divis a par comptes, portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses usuelles d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acheteurs.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1889.

Actes de vente pardevant Chas. G. Andry, notaire.
16 mai—16 18 au 25

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1 Mule, 1 Buggy, 1 Wagon à ressort.

Dans l'affaire de P. C. Malone vs ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Divisions E—No 26 642.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MARDI, 21 mai 1889, à 10 1/2 heures a m, en face de mon bureau, en vertu d'un ordre de Mr. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 11 mai 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessus décrite conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17mai—au 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1 cheval, 1 voiture à 4 roues, 1 jeu de harnais.

Dans l'affaire de R. B. Mitchell vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,621.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—MARDI, le 21 mai 1889, à 11 heures a. m., devant mon bureau, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 17 mai 1889, je procéderai à la vente de la propriété désignée ci-dessus d'après inventaire enlis-é.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17 mai—17 à date

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de H. Damiens vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 26,182.

A l'encan.

PAR VINCENT & CIE—ALEX LEVY, encanteur, MARDI, 21 mai à 10 heures et demie du matin, au local No 129 rue Royale soin Toulouse, en vertu et conformément à un ordre de l'H. n. Fred D. King, juge de la Cr o Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 26,182, en date du 7 mai 1889, dans l'affaire de H. Damiens vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan, tout le contenu du magasin et installations consistant en monchons de cou, fichus, cravates, bonnetteries, chemises, bretelles, ceintures, jarretelles éventails, portefeuilles, sachets, parasols, parapluies, mouchoirs en soie, servietes, rubans, voiles, ruches, statuettes, jouets, bijouteries plaquées, parfumeries etc.

Aussi—vitrines, comptoirs, coffre et installations.
9 mai—9 10 16 21

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $ cents.

SPECIMEN COPIES SENT FREE.

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.
102 ..... Rue Conti 109
Bains—Dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 22,570—En vertu d'un ordre de vente au dite cité 4 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 540 borné par les rues David, Toulouse, St-Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (enlissé au bureau du shérif civil) 2-7 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David, sur une profondeur et façade de 160 pieds sur la rue Toulouse et St-Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Une certain lot de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'îlet No 554, et mesurant suivant le plan ci-dessus cité plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue David 1 219 pieds 8 pouces et 2 lignes de face aux rues Toulouse et St Louis, divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mai—7 14 21 28—4 8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saley vs A. B. Dembrun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,890.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; dans l'îlet borné par les rues Ste-Ann, Dumaine, Port et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant comme suit: trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent soixante dix sept pieds deux pouces et quatre lignes.

2° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, divisés, etc., qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Tremé, désignés par les numéros 11 et 12 dans l'îlet No 62 borné par les rues Bayou St-Jean, Tremé, Ste-Anne et Dumaine, lesquels lots se touchent sur la ligne du fond du lot No 11, mesurant, au plus grand, 40 pieds, ainsi que le séparé des lots 10, 11, 9, 8, 7 et une partie du lot No 6 vers le bayou St-Jean, 72 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la ligne vers la rue des Marais, 145' 8" 3" sur la ligne vers la rue Tremé, du Chemin du Bayou, à la ligne de profondeur de 1 arpent 40 pieds ligne courant vers la rue des Marais 12' 6" de la sur une ligne courant vers le Chemin du Bayou, 1 pied de la sur une ligne courant vers la rue des Marais et frappant la ligne du dit lot du côté de la rue des Marais 51' 4" 4". Ensemble, une résidence neuve de trois pièces avec galerie sur la façade et derière, corridor au centre, quatre chambres à coucher, salle à manger, deux chambres dans la mansarde, 2 citernes dans la maison. Une autre bâtisse à étage de cinq chambres, hangar, lieu d'aisances, etc., etc. Le tout couvert en ardoise, citerne, hydrant, lieux d'aisances et grande cour briquetée avec un joli jardin de fleurs sur la façade.

La propriété est louée $30 par mois

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divis a par comptes, portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses usuelles d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acheteurs.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1889.

Actes de vente pardevant Chas. G. Andry, notaire.
16 mai—16 18 au 25

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

1 Mule, 1 Buggy, 1 Wagon à ressort.

Dans l'affaire de P. C. Malone vs. ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Divisions E—No 26 642.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MARDI, 21 mai 1889, à 10 1/2 heures a m, en face de mon bureau, en vertu d'un ordre de Mr. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 11 mai 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessus décrite conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17mai—au 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1 cheval, 1 voiture à 4 roues, 1 jeu de harnais.

Dans l'affaire de R. B. Mitchell vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,621.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—MARDI, le 21 mai 1889, à 11 heures a. m., devant mon bureau, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 17 mai 1889, je procéderai à la vente de la propriété désignée ci-dessus d'après inventaire enlis-é.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17 mai—17 à date

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de H. Damiens vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 26,182.

A l'encan.

PAR VINCENT & CIE—ALEX LEVY, encanteur, MARDI, 21 mai à 10 heures et demie du matin, au local No 129 rue Royale soin Toulouse, en vertu et conformément à un ordre de l'H. n. Fred D. King, juge de la Co r Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 26,182, en date du 7 mai 1889, dans l'affaire de H. Damiens vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan, tout le contenu du magasin et installations consistant en monchons de cou, fichus, cravates, bonnetteries, chemises, bretelles, ceintures, jarretelles éventails, portefeuilles, sachets, parasols, parapluies, mouchoirs en soie, servietes, rubans, voiles, ruches, statuettes, jouets, bijouteries plaquées, parfumeries etc.

Aussi—vitrines, comptoirs, coffre et installations.
9 mai—9 10 16 21

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $ cents.

SPECIMEN COPIES SENT FREE.

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.
102 ..... Rue Conti 109
Bains—Dim

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. UN FRANC, dans toutes les Pharmacies (exiger notre signature). Gros: 7, St-Merri, 16, PARIS.

ANÉMIE
QUINA LAROCHE
Ferrugineux
Recommandé pour faciliter les *Croissances* et *Formations difficiles*, il procure un sang la force et les Globules rouges qui en font la beauté; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, le *Lymphatisme*; abrège les *Convalescences*, etc.
PARIS, 16, rue Drouot, 16, PARIS.
NEW-YORK, E. FOUGERA ET Cie.

Tristes Regrets!

De quels regrets n'est-on pas affligé, lorsque, par suite d'un défaut de soins, on s'aperçoit que la terrible carrie s'attaque à l'émail des dents, les jaunit et les ébrèche, tuméfie les gencives et compromet la pureté de l'haleine! Et, dès lors, non seulement la grâce du visage disparaît.... mais encore la manifestation des aliments devient difficile.... Songez donc, désormais aux lectrices, que pour la bouche il faut une hygiène suivie et—si vous voulez garder vos dents solides, votre haleine pure et vos gencives fermes—faites un continuel usage de l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*, que la vogue a mis, depuis longtemps, au premier rang des dentifrices et qui se trouve aujourd'hui sur la table à toilette de toutes nos élégantes.

Se trouve à la Nouvelle-Orléans chez Mme Yve CHAS. TROUILLY, Parfumerie, 132 Canal street.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 20 mai 1889.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$2,181,993 00	$321,577 00
Même temps la semaine dernière..	3,200,073 00	471,143 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — souverains Victoria, $4 80@ $ 90; 20-marcs, $4 65@4 75; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; 25-pesetes espagnols, $4 70@4 80; 20 pesos, mexicain, $14 50@19 60; 20 pesos, américain, 90@95c; argent anglais, par $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 19@19½; reichsmarks, billets, 23@24.

MARCHE MONETAIRE.

NOUVELLE-ORLEANS — L'argent est en bonne quantité, en demande: facile.

Papier escompté	7
" "	8
Prêts sur garanties collatérales	4@5
Time do do	6@7
Papier hypothécaire	6@8

New York—Taux de l'argent à 2½ pour cent. Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½ consols 97 9-16; argent en liquidation 1 à 1½ %. Paris—Rentes 87,47½.

CHANGE.

STERLING—Commerciaux 95½@96 — Banques 488½@487 — Demandes 489½@490 — Traites à vue 490½@491 — Traites de banques 488½@488 — Traites de banques 5,16½@5,15½ — Traites de banques 5,14½@5,13½ — Traites de banques 5,13½@5,12½ — Traites de banques 5,12½@5,11½ — Traites de banques 5,11½@5,10½ — Traites de banques 5,10½@5,09½ — Traites de banques 5,09½@5,08½ — Traites de banques 5,08½@5,07½ — Traites de banques 5,07½@5,06½ — Traites de banques 5,06½@5,05½ — Traites de banques 5,05½@5,04½ — Traites de banques 5,04½@5,03½ — Traites de banques 5,03½@5,02½ — Traites de banques 5,02½@5,01½ — Traites de banques 5,01½@5,00½ — Traites de banques 5,00½@4,99½ — Traites de banques 4,99½@4,98½ — Traites de banques 4,98½@4,97½ — Traites de banques 4,97½@4,96½ — Traites de banques 4,96½@4,95½ — Traites de banques 4,95½@4,94½ — Traites de banques 4,94½@4,93½ — Traites de banques 4,93½@4,92½ — Traites de banques 4,92½@4,91½ — Traites de banques 4,91½@4,90½ — Traites de banques 4,90½@4,89½ — Traites de banques 4,89½@4,88½ — Traites de banques 4,88½@4,87½ — Traites de banques 4,87½@4,86½ — Traites de banques 4,86½@4,85½ — Traites de banques 4,85½@4,84½ — Traites de banques 4,84½@4,83½ — Traites de banques 4,83½@4,82½ — Traites de banques 4,82½@4,81½ — Traites de banques 4,81½@4,80½ — Traites de banques 4,80½@4,79½ — Traites de banques 4,79½@4,78½ — Traites de banques 4,78½@4,77½ — Traites de banques 4,77½@4,76½ — Traites de banques 4,76½@4,75½ — Traites de banques 4,75½@4,74½ — Traites de banques 4,74½@4,73½ — Traites de banques 4,73½@4,72½ — Traites de banques 4,72½@4,71½ — Traites de banques 4,71½@4,70½ — Traites de banques 4,70½@4,69½ — Traites de banques 4,69½@4,68½ — Traites de banques 4,68½@4,67½ — Traites de banques 4,67½@4,66½ — Traites de banques 4,66½@4,65½ — Traites de banques 4,65½@4,64½ — Traites de banques 4,64½@4,63½ — Traites de banques 4,63½@4,62½ — Traites de banques 4,62½@4,61½ — Traites de banques 4,61½@4,60½ — Traites de banques 4,60½@4,59½ — Traites de banques 4,59½@4,58½ — Traites de banques 4,58½@4,57½ — Traites de banques 4,57½@4,56½ — Traites de banques 4,56½@4,55½ — Traites de banques 4,55½@4,54½ — Traites de banques 4,54½@4,53½ — Traites de banques 4,53½@4,52½ — Traites de banques 4,52½@4,51½ — Traites de banques 4,51½@4,50½ — Traites de banques 4,50½@4,49½ — Traites de banques 4,49½@4,48½ — Traites de banques 4,48½@4,47½ — Traites de banques 4,47½@4,46½ — Traites de banques 4,46½@4,45½ — Traites de banques 4,45½@4,44½ — Traites de banques 4,44½@4,43½ — Traites de banques 4,43½@4,42½ — Traites de banques 4,42½@4,41½ — Traites de banques 4,41½@4,40½ — Traites de banques 4,40½@4,39½ — Traites de banques 4,39½@4,38½ — Traites de banques 4,38½@4,37½ — Traites de banques 4,37½@4,36½ — Traites de banques 4,36½@4,35½ — Traites de banques 4,35½@4,34½ — Traites de banques 4,34½@4,33½ — Traites de banques 4,33½@4,32½ — Traites de banques 4,32½@4,31½ — Traites de banques 4,31½@4,30½ — Traites de banques 4,30½@4,29½ — Traites de banques 4,29½@4,28½ — Traites de banques 4,28½@4,27½ — Traites de banques 4,27½@4,26½ — Traites de banques 4,26½@4,25½ — Traites de banques 4,25½@4,24½ — Traites de banques 4,24½@4,23½ — Traites de banques 4,23½@4,22½ — Traites de banques 4,22½@4,21½ — Traites de banques 4,21½@4,20½ — Traites de banques 4,20½@4,19½ — Traites de banques 4,19½@4,18½ — Traites de banques 4,18½@4,17½ — Traites de banques 4,17½@4,16½ — Traites de banques 4,16½@4,15½ — Traites de banques 4,15½@4,14½ — Traites de banques 4,14½@4,13½ — Traites de banques 4,13½@4,12½ — Traites de banques 4,12½@4,11½ — Traites de banques 4,11½@4,10½ — Traites de banques 4,10½@4,09½ — Traites de banques 4,09½@4,08½ — Traites de banques 4,08½@4,07½ — Traites de banques 4,07½@4,06½ — Traites de banques 4,06½@4,05½ — Traites de banques 4,05½@4,04½ — Traites de banques 4,04½@4,03½ — Traites de banques 4,03½@4,02½ — Traites de banques 4,02½@4,01½ — Traites de banques 4,01½@4,00½ — Traites de banques 4,00½@3,99½ — Traites de banques 3,99½@3,98½ — Traites de banques 3,98½@3,97½ — Traites de banques 3,97½@3,96½ — Traites de banques 3,96½@3,95½ — Traites de banques 3,95½@3,94½ — Traites de banques 3,94½@3,93½ — Traites de banques 3,93½@3,92½ — Traites de banques 3,92½@3,91½ — Traites de banques 3,91½@3,90½ — Traites de banques 3,90½@3,89½ — Traites de banques 3,89½@3,88½ — Traites de banques 3,88½@3,87½ — Traites de banques 3,87½@3,86½ — Traites de banques 3,86½@3,85½ — Traites de banques 3,85½@3,84½ — Traites de banques 3,84½@3,83½ — Traites de banques 3,83½@3,82½ — Traites de banques 3,82½@3,81½ — Traites de banques 3,81½@3,80½ — Traites de banques 3,80½@3,79½ — Traites de banques 3,79½@3,78½ — Traites de banques 3,78½@3,77½ — Traites de banques 3,77½@3,76½ — Traites de banques 3,76½@3,75½ — Traites de banques 3,75½@3,74½ — Traites de banques 3,74½@3,73½ — Traites de banques 3,73½@3,72½ — Traites de banques 3,72½@3,71½ — Traites de banques 3,71½@3,70½ — Traites de banques 3,70½@3,69½ — Traites de banques 3,69½@3,68½ — Traites de banques 3,68½@3,67½ — Traites de banques 3,67½@3,66½ — Traites de banques 3,66½@3,65½ — Traites de banques 3,65½@3,64½ — Traites de banques 3,64½@3,63½ — Traites de banques 3,63½@3,62½ — Traites de banques 3,62½@3,61½ — Traites de banques 3,61½@3,60½ — Traites de banques 3,60½@3,59½ — Traites de banques 3,59½@3,58½ — Traites de banques 3,58½@3,57½ — Traites de banques 3,57½@3,56½ — Traites de banques 3,56½@3,55½ — Traites de banques 3,55½@3,54½ — Traites de banques 3,54½@3,53½ — Traites de banques 3,53½@3,52½ — Traites de banques 3,52½@3,51½ — Traites de banques 3,51½@3,50½ — Traites de banques 3,50½@3,49½ — Traites de banques 3,49½@3,48½ — Traites de banques 3,48½@3,47½ — Traites de banques 3,47½@3,46½ — Traites de banques 3,46½@3,45½ — Traites de banques 3,45½@3,44½ — Traites de banques 3,44½@3,43½ — Traites de banques 3,43½@3,42½ — Traites de banques 3,42½@3,41½ — Traites de banques 3,41½@3,40½ — Traites de banques 3,40½@3,39½ — Traites de banques 3,39½@3,38½ — Traites de banques 3,38½@3,37½ — Traites de banques 3,37½@3,36½ — Traites de banques 3,36½@3,35½ — Traites de banques 3,35½@3,34½ — Traites de banques 3,34½@3,33½ — Traites de banques 3,33½@3,32½ — Traites de banques 3,32½@3,31½ — Traites de banques 3,31½@3,30½ — Traites de banques 3,30½@3,29½ — Traites de banques 3,29½@3,28½ — Traites de banques 3,28½@3,27½ — Traites de banques 3,27½@3,26½ — Traites de banques 3,26½@3,25½ — Traites de banques 3,25½@3,24½ — Traites de banques 3,24½@3,23½ — Traites de banques 3,23½@3,22½ — Traites de banques 3,22½@3,21½ — Traites de banques 3,21½@3,20½ — Traites de banques 3,20½@3,19½ — Traites de banques 3,19½@3,18½ — Traites de banques 3,18½@3,17½ — Traites de banques 3,17½@3,16½ — Traites de banques 3,16½@3,15½ — Traites de banques 3,15½@3,14½ — Traites de banques 3,14½@3,13½ — Traites de banques 3,13½@3,12½ — Traites de banques 3,12½@3,11½ — Traites de banques 3,11½@3,10½ — Traites de banques 3,10½@3,09½ — Traites de banques 3,09½@3,08½ — Traites de banques 3,08½@3,07½ — Traites de banques 3,07½@3,06½ — Traites de banques 3,06½@3,05½ — Traites de banques 3,05½@3,04½ — Traites de banques 3,04½@3,03½ — Traites de banques 3,03½@3,02½ — Traites de banques 3,02½@3,01½ — Traites de banques 3,01½@3,00½ — Traites de banques 3,00½@2,99½ — Traites de banques 2,99½@2,98½ — Traites de banques 2,98½@2,97½ — Traites de banques 2,97½@2,96½ — Traites de banques 2,96½@2,95½ — Traites de banques 2,95½@2,94½ — Traites de banques 2,94½@2,93½ — Traites de banques 2,93½@2,92½ — Traites de banques 2,92½@2,91½ — Traites de banques 2,91½@2,90½ — Traites de banques 2,90½@2,89½ — Traites de banques 2,89½@2,88½ — Traites de banques 2,88½@2,87½ — Traites de banques 2,87½@2,86½ — Traites de banques 2,86½@2,85½ — Traites de banques 2,85½@2,84½ — Traites de banques 2,84½@2,83½ — Traites de banques 2,83½@2,82½ — Traites de banques 2,82½@2,81½ — Traites de banques 2,81½@2,80½ — Traites de banques 2,80½@2,79½ — Traites de banques 2,79½@2,78½ — Traites de banques 2,78½@2,77½ — Traites de banques 2,77½@2,76½ — Traites de banques 2,76½@2,75½ — Traites de banques 2,75½@2,74½ — Traites de banques 2,74½@2,73½ — Traites de banques 2,73½@2,72½ — Traites de banques 2,72½@2,71½ — Traites de banques 2,71½@2,70½ — Traites de banques 2,70½@2,